



Mon chef m'accuse d'avoir insulté l'entreprise

Par Janoshka06

Bonjour, aujourd'hui mon chef m'a convoqué dans son bureau pour me remettre un avertissement en main propre. Le motif : insulte envers l'entreprise. Je lui ai dit que je ne comprenais pas, que je n'ai jamais tenu de tels propos, d'où venaient ces affirmations ? Quel jour ? Quelle heure ? Il m'a répondu qu'un soir, il m'avait lui-même entendu dire « c'est une entreprise d'enculés » en passant devant son bureau. Je n'ai jamais dit ça, je lui ai suggéré que peut-être avait-il entendu quelqu'un d'autre ou mal entendu ? Avait-il des preuves ? Il m'a répondu précisément « c'est moi le chef qui t'ai entendu, je n'ai pas besoin de preuve ». Est ce que cette situation est légale ? On m'accuse de quelque chose à tort sans preuve, je ne trouve pas ça normal. On a conclu l'entretien sur le fait que je risquais de me faire convoquer par les RH prochainement pour un possible licenciement. Pouvez-vous m'éclairer ? Je vous remercie.

Par kang74

Bonjour

Dans la mesure où vous avez reçu un avertissement en main propre, il ne peut pas y avoir une autre sanction tel un licenciement pour faute grave.

Je vous conseille de saisir le conseil des prud'hommes pour contester cet avertissement, qui semble être le prémice d'une volonté de vous faire quitter l'entreprise.

Il verra bien si l'argument " je suis le patron et pis c'est tout" est suffisant.